



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Ayant un déficit public inférieur à 3% du PIB depuis 2017, la France est sortie en juin de la procédure de déficit excessif de la Commission Européenne.

Le PLF 2019 prévoit un déficit, pour la 3^{ème} année consécutive, inférieur à 3% du PIB. Pour 2019, le déficit public s'établirait à 1,9% du PIB, hors mesures exceptionnelles. La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7%.

Le PLF précise par ailleurs que l'endettement public se stabilisera en 2019 par rapport à 2018. L'endettement public sera stabilisé en 2018 à hauteur de 98,7% du PIB, et à 98,6% du PIB en 2019. La dette devrait selon les prévisions énoncées, décroître par la suite pour atteindre 92,7% à horizon 2022.

Les principales dispositions du PLF 2019 intéressant les collectivités locales :

- ❖ L'aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en favorisant l'institution de la part incitative. Il est prévu d'inclure dans le champ de la TEOM les dépenses liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- ❖ De nouvelles modalités de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les Départements et les EPCI.

D'une manière générale, les ménages devraient bénéficier de 6 milliards de baisse d'impôts en 2019, du fait principalement de la réduction de la taxe d'habitation et du basculement des cotisations salariales (à l'assurance chômage et à l'assurance maladie) sur la CSG.

Par ailleurs, en 2019 un dispositif d'exonération sociale sur les heures supplémentaires doit être mis en place.

Les entreprises vont profiter quant à elles de 18,8 milliards d'euros de baisses d'impôts en 2019, principalement liées au basculement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi en baisse de charges.

LE CONTEXTE MUNICIPAL

La Commune de Lattes est une Commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution depuis 2012.

Année	2012	2013	2014	2015	Evolution 2012-2015
Population Totale (source Insee)	15 984	16 020	16 248	16 567	1,65 %

En conséquence, le Budget Primitif 2019 a été élaboré avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants tout en :

- n'augmentant pas les taux communaux d'imposition,
- maintenant le même niveau de tarification des services municipaux qu'en 2018,

- contenant la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Cœur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2019 est de **29 124 070€**.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité.

En ce qui concerne les relations financières entre la Commune et l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre, Montpellier Méditerranée Métropole, des ajustements devraient être apportés au cours de l'année 2019. Une prochaine Commission Locale de Transfert des Charges de la Métropole devrait permettre aux Communes qui le souhaitent de verser désormais le montant de la charge transférée pour la compétence voirie en investissement et non plus en fonctionnement comme jusqu'à présent.

A) LE BUDGET PRINCIPAL

A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetièrre, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A.1.1) Les dépenses de fonctionnement :

Le Budget Primitif 2019 a été bâti sur la base du Budget Primitif 2018 ajusté des montants des décisions modificatives et du budget supplémentaire afin d'être au plus près du budget 2018 réalisé notamment en ce qui concerne le montant des fluides (+ 44 596 €) et des repas cantines (+ 85 000 €). La Commune doit en outre prévoir les charges induites par la mise en service en septembre 2019 des 700 m² de salles communales au nouveau Forum de Maurin, la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données, la mise en conformité et la vérification périodique obligatoire des bâtiments et terrains communaux.

De surcroît, la Commune va augmenter sa subvention au CCAS de 175 000 € au regard de l'ouverture de la nouvelle crèche de 76 places les Libellules à Boirargues au deuxième semestre 2019.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2019 par rapport au Budget Primitif 2018.

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution BP2019/ BP2018
011	Charges générales	3 144 048,00	3 406 164,00	8%
012	Charges de Personnel	9 513 025,00	9 607 735,00	1%
014	Atténuation de produits	922 500,00	768 000,00	-17%
65	Subventions et participations	2 905 076,00	3 089 940,00	6%
66	Frais financiers	217 971,17	260 000,00	19%
67	Charges exceptionnelles	33 400,00	24 800,00	-26%
022	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00	0%
Sous-Total dépenses réelles		17 036 020,17	17 456 639,00	2,5%
023	Virement à l'Investissement	1 913 979,83	1 973 161,00	3%
042	Opérations d'ordre	550 000,00	909 020,00	65%
TOTAL GENERAL		19 500 000,00	20 338 820,00	4%

A.1.2) Les charges de personnel :

La Commune de Lattes emploie 251 agents, tel que précisé dans le tableau des effectifs présenté lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018.

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 9 607 735€, en hausse de 1% par rapport au Budget Primitif 2018. Il prend en compte le Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la mise en œuvre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations. Cette maîtrise de l'évolution de la masse salariale est la conséquence d'une gestion rigoureuse des effectifs (limitation des remplacements, rationalisation des heures supplémentaires, non compensation des temps partiels...).

A.1.3) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2% par rapport au Budget Primitif 2018. Cette progression concerne les produits des services, les impôts et taxes ainsi que les produits de gestion courantes (les loyers perçus).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2019 par rapport au Budget Primitif 2018.

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evol BP2019/ BP2018
013	Atténuation de charges	50 000,00	50 000,00	0%
70	Produits des services	1 438 700,00	1 505 100,00	5%
73	Impôts et taxes	16 084 020,00	16 471 120,00	2%
74	Dotations et participations	1 572 250,00	1 477 500,00	-6%
75	Produits de gestion courante	314 000,00	326 000,00	4%
76	Produits financiers	30,00	30,00	0%
77	Produits exceptionnels	29 000,00	68 000,00	NS
Sous-Total recettes réelles		19 488 000,00	19 897 750,00	2,1%
042	Opérations d'ordre	12 000,00	441 070,00	NS
TOTAL GENERAL		19 500 000,00	20 338 820,00	4%

A.1.4) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux de 2019 restent identiques à ceux de 2017 et de 2018 :

Taxe d'habitation	20,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,35%

Suite aux différents transferts de compétences à la Métropole, la Commune verse une attribution de compensation (négative) à l'EPCI d'un montant de 0,542 millions d'euros.

A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

A.2.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evol BP2019/ BP2018
16	Emprunts	688 600,00	748 600,00	9%
20	Immobilisations Incorporelles	63 700,00	84 496,00	33%
204	Subventions d'équipement	1 230 000,00	1 451 770,00	18%
21	Immobilisations corporelles	3 285 700,00	4 854 414,00	48%
23	Immobilisations en cours	1 720 000,00	400 000,00	-77%
Sous-Total dépenses réelles		6 988 000,00	7 539 280,00	8%
040//041	Opérations d'ordre entre sections	12 000,00	441 070,00	3576%
TOTAL GENERAL		7 000 000,00	7 980 350,00	14%

A.2.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evol BP2019/ BP2018
10	Dotations et réserves	100 000,00	320 000,00	NS
13	Subventions d'investissement reçues	797 091,00	250 000,00	-69%
16	Emprunt et dettes assimilées	3 629 000,00	4 528 169,00	25%
Sous-Total recettes réelles		4 526 091,00	5 098 169,00	13%
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 913 979,83	1 973 161,00	3%
040//041	Opérations d'ordre	559 929,17	909 020,00	62%
TOTAL GENERAL		7 000 000,00	7 980 350,00	14%

A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2019

- ✓ Agrandissement et modernisation du Palais des Sports.
- ✓ Réalisation d'un skate parc à Bonneterre.
- ✓ Installation de Pumptracks à Maurin et à Boirargues.
- ✓ Aménagement d'un camp extérieur pour le CLSH à St Sauveur.
- ✓ Aménagement des Arènes (gradins, sanitaires et infirmerie).
- ✓ Travaux du Club House du tennis de Fangouse.
- ✓ Nouvelle tranche d'installation de cameras de vidéosurveillance.
- ✓ Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours.
- ✓ Réfection de la Maison de la Nature.
- ✓ Travaux obligatoires sur le Canaletto.
- ✓ Création de jardins partagés à Maurin.

- ✓ Réfection de la toiture de l'école « la Cougourlude ».
- ✓ Programme de rénovation informatique dans les écoles.
- ✓ Une nouvelle tranche des travaux dans le cimetière.
- ✓ Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques et les écoles.
- ✓ Fonds de concours pour les travaux de Voirie.

La Commune ne prévoit pas d'investissements avec des crédits pluriannuels.

A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2019

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	20 338 820,00	20 338 820,00
INVESTISSEMENT	7 980 350,00	7 980 350,00
TOTAL	28 319 170,00	28 319 170,00

A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

- Les données du Budget Primitif 2019 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 2,7 millions d'euros, et d'une CAF nette de 1,992M€ ; tel que le montre le tableau ci-après :

	BP 2019
Recettes Réelles de Fonctionnement	19 897 750€
Dépenses Réelles de Fonctionnement	17 156 639€
Epargne Brute	2 741 111€
Remboursement Capital dette	748 600€
Epargne Nette	1 992 511€

La Commune dispose d'une épargne nette de près de 2 millions d'euros pour financer 38% des dépenses d'équipements inscrites au BP 2019 ; soit un montant de 5,25M€ (comptes 21 et 23).

- L'endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2019 est de 7,131 millions d'euros. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité prévisionnelle de 2019 est de 1,008M€.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 2,5 années au Budget Primitif 2019.

A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS DE LA LOI	Lattes BP2019	Moyenne de la strate 10 000- 20 000 habitants (CA 2017)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 054 €	1 116 €
Produit des impositions directes / Population	870 €	550 €
Les recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 201 €	1 295 €
Les dépenses d'équipement brut / Population	410 €	300 €
L'encours de la dette / Population	432 €	893 €
la DGF / Population	42 €	177 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55%	55%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	91%	97%
Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	34%	70%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	36%	67%

B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

Le budget annexe du Théâtre s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	554 500,00€	554 500,00€

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (175 000 €) et le remboursement de frais de personnel (307 000 €) au budget principal. Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (110 491 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (317 209 €).

C) LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL

Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	188 300,00€	188 300,00€
INVESTISSEMENT	62 100,00€	62 100,00€
TOTAL	250 400,00€	250 400,00€

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (55 000 €), des dotations aux provisions (15 000 €) et du remboursement de frais de personnel (87 000 €) au budget principal.

Les dépenses d'Investissement concernent les travaux de mise en conformité des pontaux ainsi que des travaux annexes.